



Groslay, le jeudi 16 mai 2024

N/Réf. : 24- 05-21- NFE > **ELUS CM**

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous rappelle que le quorum doit être atteint non seulement au début de la séance, mais aussi au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

En conséquence, le quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal du 14 mai 2024 n'étant pas atteint, le conseil municipal n'a pu délibérer. Je vous prie donc de bien vouloir assister, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la 2<sup>ème</sup> séance publique du Conseil Municipal, qui se tiendra, le :

**MARDI 21 MAI 2024 à 20H30**  
**SALLE DES FETES**  
**Place de la Libération**

### **ORDRE DU JOUR**

(L'ordre du jour est identique à celui de la séance du 14 mai 2024)

#### **DIRECTION GENERALE : Dossiers présentés par M. le Maire**

- Nomination du secrétaire de séance (article L.2121-15)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

#### **SERVICE URBANISME Dossiers présentés par M. CLOUET**

- 1- Règlement Local de Publicité (R.L.P.) – Débat sur les Orientations Générales
- 2- Acquisition des parcelles non bâties cadastrée AI n° 246 sise chemin du Champ à Loup et AM n° 211 sise au lieudit « les buissons »

#### **SERVICE RESSOURCES HUMAINES Dossiers présentés par M. Le Maire**

- 3- Création Postes Saisonnier
- 4- Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet
- 5- Création d'emplois permanents à temps complet
- 6- Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- 7- Modification de l'organisation des cycles de travail des agents municipaux



**SERVICE FINANCES : Dossiers présentés par M. GIRARD**

- 8- Budget Principal – Exercice 2024 - Décision modificative n° 1
- 9- Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale

**SERVICE DES MARHÉS PUBLICS : Dossiers présentés par M. Le Maire**

- 10- Marché de prestations d'assurances de la ville et du CCAS de Groslay
- 11- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil

**SERVICE JEUNESSE : Dossiers présentés par M. Le Maire**

- 12- Quotient familial – Barème unique pour la période du lundi 02 septembre 2024 et jusqu'au dernier jour des vacances d'été 2025,
- 13- Participation financière des parents aux « Etudes Surveillées » pour l'année scolaire 2024-2025 et signature des conventions nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette prestation,
- 14- Renouvellement d'un tarif exceptionnel « Solidarité Ukraine » pour l'année 2024-2025,
- 15- Fixation du tarif d'accès à la structure EAJ - pour l'année 2024-2025,
- 16- Participation des familles aux semaines multi-activités jeunesse pour les 11-17 ans pour l'année 2024-2025,
- 17- Tarifs du service animation pour l'année scolaire 2024-2025
- 18- Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025
- 19- Mode de calcul – fixation du tarif de la carte scolaire pour les transports des élèves Groslaysiens vers le collège Copernic.

**QUESTIONS DIVERSES**

Comptant sur votre présence et avec tous mes remerciements,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick CANCOUET  
Maire  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Plaine Vallée

